

2.22. SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

2.22.1. Analyse par un comité de sélection

Les soumissions seront évaluées par un comité de sélection afin d'établir le meilleur pointage suivant les critères d'évaluation définis à la présente section.

Le comité détermine dans quelle mesure chacune des offres répond aux exigences des « Documents de soumission » et évalue celles-ci à partir des seuls renseignements qu'elles contiennent. Il est donc important que le Soumissionnaire développe de façon précise et ordonnée, dans son document de présentation, les éléments de réponse aux critères d'évaluation en démontrant clairement, pour chacun d'eux, ce qui le rend apte à réaliser le Contrat.

2.22.2. La Ville doit former un comité de sélection d'au moins trois (3) membres autres que des membres du conseil municipal, qui doit :

- Évaluer individuellement chaque soumission;
- Attribuer à la soumission, eu égard à chaque critère, un nombre de points;
- Établir le pointage intérimaire de chaque soumission en additionnant les points obtenus par celle-ci, eu égard à tous les critères;
- Établir le pointage final de chaque soumission retenue selon l'addition du pointage obtenu à chacun des critères.

2.23. CRITERES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

Le Comité de sélection procèdera à l'évaluation des soumissions selon les critères ci-après :

▪ Budget du mandat (critère éliminatoire)	(5 points);
▪ Compréhension du mandat et approche architecturale	(25 points);
▪ Méthodologie et approche d'ingénierie	(20 points);
▪ Expérience et qualification de l'Entrepreneur	(20 points);
▪ Expérience et qualification des professionnels	(20 points);
▪ Opération et entretien de l'ouvrage dans le temps	(5 points).
▪ Système qualité de fournisseur	(5 points)
	Total : 100 points

2.24. DESCRIPTION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Contrat sera adjugé au Soumissionnaire ayant accumulé le plus haut pointage suivant les critères d'évaluation et de pondération suivants :

2.24.1. *Budget du mandat (5 points) - Critère éliminatoire*

La Municipalité dispose pour ce projet d'un budget maximal d'un million de dollars (1 000 000 \$) plus les taxes applicables. Toute soumission proposant un prix supérieur à ce montant, sera jugée non conforme et automatiquement rejetée.

2.24.2. *Compréhension du mandat et approche architecturale (25 points)*

Il importe que le Soumissionnaire fasse clairement état, dans sa proposition, de sa compréhension des besoins et des attentes de la Ville quant à la nature du projet à réaliser, des objectifs associés à celui-ci, des enjeux et des défis qui s'y rattachent, de sa connaissance du site et du territoire, de même que de la portée de sa prestation.

Le Soumissionnaire doit démontrer son approche, sa compréhension des doléances de la Ville à cet effet, de même que l'intégration de l'ouvrage qu'il entend faire au site existant.

Le Soumissionnaire doit tenir compte des besoins élaborés dans les « Documents de soumission », toutefois, il peut proposer d'autres avenues créatrices afin de bonifier le projet. L'évaluation prendra en considération l'originalité, l'innovation, la rigueur et la qualité du concept proposé ainsi que la capacité du Design-Constructeur et son équipe à réaliser le Contrat.

Le Soumissionnaire doit également fournir, avec sa proposition, un concept de projet, lequel doit démontrer comment il entend réaliser le projet dans le respect des normes applicables et des tendances récentes.

Afin d'illustrer son concept, le Soumissionnaire doit minimalement déposer les éléments suivants avec sa soumission :

- Une esquisse du plan de localisation et d'implantation indiquant entre autres la zone des travaux et son périmètre;
- Plan en couleur incluant les aménagements paysagers, les élévations et l'implantation au sol de la patinoire ainsi que tous les éléments prévus au projet;
- Une présentation de la liste des choix de matériaux;
- Plan de l'architecture de toutes les façades;
- Deux (2) perspectives visuelles 3D, en couleur, illustrant le concept architectural et son intégration au site existant. Le site existant doit obligatoirement être intégré aux perspectives visuelles 3D.

L'évaluation de ce critère se fera en fonction de l'appréciation générale des documents soumis. Aucune répartition des points n'est prévue. Les membres du comité de sélection attribueront une note globale sur 25 points.

2.24.3. Méthodologie et approche d'ingénierie (20 points)

Le Soumissionnaire doit démontrer et expliquer la méthodologie qu'il entend mettre en place afin d'assurer la réalisation du mandat, de même que la cohérence des moyens mis en œuvre et du programme de travail en identifiant les étapes à suivre. Le Soumissionnaire doit également décrire les ressources matérielles qui seront utilisées pour mener à bien le mandat.

Afin de répondre à ce critère, le Soumissionnaire doit tenir compte de l'échéancier suivant :

ÉTAPES	DATES
Lancement de l'appel d'offres	Avril 2020
Ouverture des soumissions	Mai 2020
Adjudication du contrat	Mai 2020
Réception provisoire des ouvrages	Novembre 2020

Un échéancier graphique indiquant clairement les dates cibles pour les activités, les approbations requises et la remise des biens livrables, les réunions de projet avec la Ville, les étapes de conception, de construction, de mise en service et de début d'exploitation, devra être soumis avec la proposition.

2.24.4. Expérience et qualification de l'Entrepreneur (20 points)

2.24.4.1. Expérience du Design-Constructeur (5 points)

Le Soumissionnaire doit fournir un résumé de l'historique de sa compagnie et joindre une preuve de son statut juridique. Le Soumissionnaire doit démontrer sa capacité à mener à bien un Contrat de nature et d'importance semblable.

L'expérience du Soumissionnaire doit être décrite en fonction des éléments suivants :

- Le nombre d'année d'expérience de la compagnie;
- Sa capacité à former des alliances professionnelles de qualité pour assurer la réalisation de tous les volets du mandat.

L'évaluation portera également sur l'expérience en gestion de projet par « Devis de performance ». Pour ce faire, le Soumissionnaire devra présenter deux (2) fiches de projet de nature et d'importance semblables et une (1) fiche de projet réalisé en mode design-construction (clé en main), pour lequel le Soumissionnaire agissait à titre de responsable du projet.

Les fiches doivent clairement faire état des éléments suivants :

- Le titre du projet, le client et l'année de réalisation;
- L'échéancier prévu et l'échéancier réel pour le projet;
- Le budget initial et les coûts réels du mandat (conception et construction);
- Les similitudes avec le mandat faisant l'objet du présent appel d'offres;
- La pertinence des mandats réalisés (complexité, particularité, etc.);

- Les compétences démontrées en gestion d'équipes pluridisciplinaires;
- Les références du client (nom, fonction, numéro de téléphone, etc.).

Finalement, la proposition doit permettre d'évaluer la compétence et l'expérience du Design-constructeur et de ses employés qui seront affectés au mandat. Compte tenu de la nature et de la portée du mandat, une équipe pluridisciplinaire touchant plusieurs expertises est requise. Un court texte doit permettre de comprendre leur contribution et la pertinence de leur expérience.

2.24.4.2. Compétence et expérience du chargé de projet (10 points)

L'expérience du chargé de projet est primordiale dans l'évaluation des ressources. Il est le responsable du mandat et de la coordination avec l'équipe entière chargée de la réalisation du Contrat. Il est le seul point de contact et interlocuteur auprès de la Ville, tant pour les questions administratives que pour les services à rendre pendant la réalisation du projet. Il est également responsable de la validation des livrables remis à la Ville et de la coordination de l'équipe au complet.

Le chargé de projet doit être un ingénieur civil, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou architecte, membre de l'Ordre des architectes du Québec, et posséder au moins dix (10) années d'expérience dans sa discipline.

Pour évaluer sa compétence et son expérience, il importe de considérer :

- La pertinence de son expérience et de ses réalisations à titre de chargé de projet dans le cadre de la réalisation de projets semblables à celui concerné par le présent appel d'offres, au cours de sa carrière;
- Son expertise dans des Contrats de type « clé en main »;
- Ses habiletés interpersonnelles en matière de communication, de résolution de conflit, de négociation, de leadership, de service à la clientèle et dans sa faculté d'établir des liens pour faciliter le déroulement du Contrat;
- Le curriculum vitae du chargé de projet faisant état de ses compétences et réalisations professionnelles doit être fourni en annexe.

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le Soumissionnaire doit joindre à sa présentation deux (2) fiches de projet de nature et d'importance semblables au présent Contrat réalisés au cours des cinq (5) dernières années et dans lesquels celui-ci a été personnellement impliqué à titre de chargé de projet.

La fiche-projet doit clairement faire état des éléments suivants :

- Le titre du projet, le client et l'année de réalisation;
- Les similitudes avec le contrat faisant l'objet du présent appel d'offres;
- La pertinence des contrats réalisés (complexité, particularité, etc.);
- L'innovation démontrée dans des réalisations antérieures (solutions techniques, processus, gestion de la mise en œuvre, financement, etc.)

- Les compétences démontrées en gestion d'équipes pluridisciplinaires;
- Les références du client (nom, fonction, numéro de téléphone, etc.).

2.24.4.3. Organigramme des ressources proposées (5 points)

Le Soumissionnaire doit fournir un organigramme des ressources qu'il propose pour l'exécution des travaux et la réalisation du mandat. Cet organigramme doit préciser chacun des professionnels, techniciens, sous-traitants, ou employés qui participera à la réalisation des travaux et indiquer, minimalement, le nom de la ressource, son rôle ainsi que les responsabilités qui lui seront assignées. Pour ce faire, le Soumissionnaire doit fournir un court texte permettant de comprendre la contribution et la pertinence de l'expérience de chacune des ressources.

Il doit également joindre à sa soumission le curriculum vitae de chacune des personnes identifiées à l'organigramme, indiquant minimalement le titre, la formation, l'employeur actuel, la fonction dans l'entreprise et l'expérience ainsi que le nom de l'ordre auquel il appartient, si pertinent. L'expérience des ressources proposées ne doit pas se limiter à la liste des emplois et employeurs, mais doit inclure une liste des projets pertinents auxquels il a participé.

Le Soumissionnaire ne peut pas inscrire, sur l'organigramme du présent Contrat, le nom d'un professionnel qu'il sait ne pas être disponible au moment où ses services seront requis. Le responsable du mandat pour chacun des sous-traitants doit être identifié sur l'organigramme du Design-Constructeur.

Aucun remplacement d'une ressource identifiée à l'organigramme ne peut être apporté par l'Adjudicataire en cours de mandat ni modification au rôle de celle-ci. Nonobstant ce qui précède, un substitut, de compétence équivalente, doit être identifié à titre de relève à l'organigramme soumis avec sa soumission.

2.24.5 *Expérience et qualification des professionnels (20 points)*

2.24.5.1 Compétence et expérience du responsable des professionnels (10 points)

L'expérience du responsable des professionnels est primordiale dans l'évaluation des ressources. Il est le responsable des activités de nature professionnelle et de la coordination des ressources techniques chargées de la réalisation du mandat, en plus d'assurer la coordination avec le chargé de projet du Design constructeur.

Le responsable des professionnels doit être un ingénieur structure ou architecte, et posséder au moins dix (10) années d'expérience dans sa discipline.

Pour évaluer sa compétence et son expérience, il importe de considérer :

- La pertinence de son expérience et de ses réalisations à titre de chargé/responsable de projet dans le cadre de la réalisation de projets semblables à celui concerné par le présent appel d'offres, au cours de sa carrière;
- La démonstration claire de sa disponibilité (en heures réelles pour chaque partie du Contrat) pour la réalisation du présent mandat;

- Son expertise dans des mandats pluridisciplinaires;
- Ses habiletés interpersonnelles en matière de communication, de résolution de conflit, de négociation, de leadership, de service à la clientèle et dans sa faculté d'établir des liens pour faciliter le déroulement du Contrat;
- Le curriculum vitae du responsable des professionnels faisant état de ses compétences et réalisations professionnelles doit être fourni en annexe.

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le Soumissionnaire doit joindre, à sa présentation, deux (2) fiches de projet de nature et d'importance semblables au présent Contrat réalisés au cours des cinq (5) dernières années et dans lesquels celui-ci a été personnellement impliqué à titre de chargé de projet.

La fiche-projet doit clairement faire état des éléments suivants :

- Le titre du projet, le client et l'année de réalisation;
- Les similitudes avec le contrat faisant l'objet du présent appel d'offres;
- La pertinence des contrats réalisés (complexité, particularité, etc.);
- L'innovation démontrée dans des réalisations antérieures (solutions techniques, processus, gestion de la mise en œuvre, financement, etc.)
- Les compétences démontrées en gestion d'équipes pluridisciplinaires;
- Les références du client (nom, fonction, numéro de téléphone, etc.);

2.24.5.2 Compétence et expérience des ressources techniques proposées (10 points)

La proposition doit permettre d'évaluer la compétence, l'expérience et l'expertise des professionnels et techniciens affectés au mandat. Compte tenu de la nature et de la portée du mandat, une équipe pluridisciplinaire touchant plusieurs expertises est requise. La proposition doit préciser le rôle et les responsabilités des ressources internes affectées à la réalisation du mandat. Un court texte doit permettre de comprendre leur contribution et la pertinence de leur expérience.

À cet effet, le Soumissionnaire doit prévoir, sans toutefois s'y limiter, les ressources mentionnées ci-dessous nécessaires à la réalisation du Contrat :

- Ingénieur civil spécialisé en structure;
- Ingénieur électrique;
- Architecte;
- Laboratoire spécialisé en contrôle qualité des matériaux;

2.24.6 *Opération et entretien de l'ouvrage dans le temps (5 points)*

2.24.7 *Système qualité de fournisseur (5 points)*